



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – M.A.P.A.

DECISION n°2023-207DEC du 20/12/2023
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
MAPA - Consultation des bureaux d'études

Le Maire de SAINT-AUGUSTIN,

VU le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2023-099 du 11 juillet 2023 confirmant la volonté de l'équipe municipale à engager les démarches nécessaires à la réalisation :

- D'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme axée sur les clôtures,
- D'une révision générale du Plan Local d'urbanisme.

Vu la décision n° 2023-108DEC du 20/07/2023 portant lancement d'une consultation pour la modification simplifiée et révision générale du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre d'un MAPA,

Vu qu'il convient de surseoir à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme considérant la mise en œuvre prochaine d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

DECIDE

- de lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés sous la forme d'un marché public à procédure adaptée ouverte et concernant :

- la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme axée sur les clôtures,

- d'approuver l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation pour ce faire.

Notification/publication du **21/12/2023**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231220-2023_207DEC
Reçu le **21/12/2023**